



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTCOLE SANITAIRE DU COLLEGE ALPHONSE KARR



CONTEXTE

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées.

A partir du 11 mai 2020, dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles et établissements scolaires dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Pour cette troisième phase du déconfinement qui commence le 15 juin, le protocole sanitaire est assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants.

Le présent protocole précise les modalités pratiques de fonctionnement **du collège Alphonse Karr de Saint Raphaël** à compter du 22 juin 2020, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné aux personnels et aux usagers de l'établissement.

La principale évolution du protocole sanitaire concerne l'assouplissement des règles de distanciation physique. Les mesures pour éviter le brassage des groupes et pour garantir l'hygiène des mains demeurent essentielles ainsi que le traçage des cas et des contacts.

Présentation du protocole

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé au vu des avis rendus par le Haut Conseil de la Santé publique ainsi que sur les dispositions du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire modifié en dernier lieu par le décret n° 2020- 724 du 14 juin 2020 et dont les dispositions seront ajustées avant le 22 juin. La mise en œuvre de ces prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services départementaux de l'éducation nationale, le collège Alphonse Karr et le Conseil Départemental du Var.

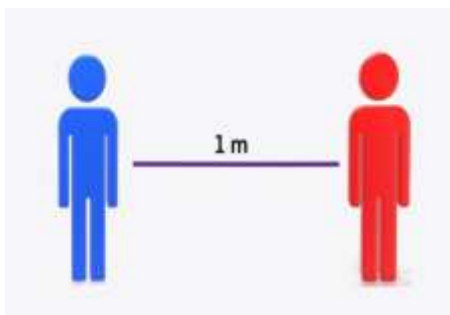
Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent désormais entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

Les nouvelles règles de distanciation physique



La règle de surface de 4m² par élève ne s'applique plus dans les locaux comme dans les espaces extérieurs.

Dans le collège, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. L'organisation de la classe à l'air libre est donc une possibilité encouragée. Tous les espaces de l'établissement peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques...), y compris pour proposer d'autres activités (études, 2S2C).

Au collège Karr, la plupart des salles ne permettant pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, l'espace sera organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves et les élèves devront porter le masque de protection dans la classe. La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent protocole, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Au collège, plusieurs temps seront prévus à cet effet :

- **A l'entrée en classe** : le professeur exerce une pression sur le distributeur de gel hydro-alcoolique afin que chaque élève se lave les mains ;
- **Avant d'aller aux toilettes et après y être allé** ; lavage des mains à l'eau et au savon;
- **Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué** ; le professeur exerce une pression sur le distributeur de gel hydro-alcoolique afin que l'élève concerné se lave les mains ;
- **Avant et après chaque repas** (utilisation du distributeur de gel hydroalcoolique mural)
- **Au retour à la maison**, dès son arrivée au domicile, les parents veillent au lavage des mains de leur enfant

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire au collège pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il sera replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1, à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les établissements.

Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les collégiens, le port du masque « grand public » est **obligatoire** lors de leurs déplacements. Etant donné que la distanciation physique d'au moins un mètre n'est pas possible dans les salles de classe, **le port du masque sera obligatoire partout sauf en EPS.**

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 15 minutes à chaque fois.

Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés **le matin** avant l'arrivée des usagers **par les agents territoriaux.**

A la récréation, le professeur ayant en charge la classe veillera à ouvrir les fenêtres pour assurer la ventilation.

A la fin de la demi-journée du matin ou de l'après-midi, le professeur ayant en charge la classe veillera à ouvrir les fenêtres pour assurer la ventilation.

Les personnels qui occupent habituellement un local veillent à ouvrir régulièrement les fenêtres de ceux-ci.

En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage.

L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

L'organisation générale des déplacements et occupation des locaux

L'entrée des élèves sera échelonnée en fonction du niveau et de la classe.

Niveaux 6^{ème} et 5^{ème} : 8h

Niveaux 4^{ème} et 3^{ème} : 9h

Il y aura trois points d'entrée dont un réservé aux usagers du parking à vélos. Les élèves **présenteront systématiquement leurs carnets. Le contrôle des sacs sera opéré uniquement à la demande des personnels. Les personnels qui se trouvent à l'entrée porteront systématiquement un masque.** Les élèves qui entrent au collège devront porter

obligatoirement un masque, à défaut on leur en fournira un. Le personnel notera les noms des élèves sans masque car sans masque, un élève ne pourra être accueilli.

- **Entrée au collège**

A 8h et 14h, dès leur entrée, les élèves se rendent rapidement dans la cour devant le numéro de leur salle et attendent leur professeur qui prend en charge le groupe. Les élèves qui commencent à d'autres horaires, se rendent directement devant leur salle et attendent leur professeur dans le couloir.

- **Circulation dans les couloirs**

Les élèves montent ensuite directement en classe sous l'autorité de leur professeur, les **élèves de 6^{ème} se rendent au rez de chaussée du bâtiment D par l'entrée E2**, les **élèves de 5^{ème} se rendent au 1^{er} étage du bâtiment A en empruntant l'escalier E3 (bout du bâtiment A)**. Les **élèves de 4^{ème} se rendent au 1^{er} étage du bâtiment C en empruntant l'escalier E4 (bout du bâtiment C)**, les **élèves de 3^{ème} se rendent au 1^{er} étage du bâtiment D en empruntant l'escalier E6**. Les élèves ne doivent en aucun cas se croiser. C'est pour cette raison qu'un ordre de montée et de descente des élèves sera instauré, classe par classe. C'est la vie scolaire qui indiquera à chaque professeur quand les élèves pourront monter ou descendre. Les autres bâtiments ne seront pas accessibles aux élèves sauf situation particulière. Les élèves empruntent le même itinéraire à l'aller qu'au retour. Les élèves et personnels éviteront si possible de mettre les mains sur les rambardes, poignées de porte etc.

- **Occupation des salles**

Le principe retenu est une salle pour un groupe d'élèves. Les professeurs devront adapter leur cours en particulier ceux qui utilisaient des salles spécifiques.

Salles réservées pour l'accueil des élèves de 6^{ème} : D101-D102-D103-D104-D106

Salles réservées pour l'accueil des élèves de 5^{ème} : A201-A202-A203-A204-A205

Salles réservées pour l'accueil des élèves de 4^{ème} : C201-C202-C203-C204-C205-C207-C208

Salles réservées pour l'accueil des élèves de 3^{ème} : D201-D203-D204-D205-D207-D208-D210

- **Entrée en classe**

Le professeur sera chargé de distribuer une goutte de gel à chaque élève, il affectera à chacun une place qui correspondra à une table Un plan de salle sera établi qui sera identique tout au long de la journée. Les élèves ne sont pas autorisés à circuler dans la salle de classe.

Chaque enseignant arrivant sera en charge du nettoyage de son poste de travail (poste informatique y compris). Pour cela, chaque enseignant utilisera les lingettes disponibles sur son plan de travail. L'appel sera effectué en début d'heure sur pronote comme habituellement. Ne disposant pas des ressources nécessaires pour en assurer la désinfection, **aucun prêt de matériel ne sera autorisé, pas de distribution de photocopies, pas d'utilisation de manuels qui auraient été laissés dans les salles. Tout le cours se fera à l'aide du tableau ou du vidéoprojecteur.**

- **En cas d'absence du professeur**

Un assistant d'éducation prendra en charge les élèves dans la salle prévue. Il n'y aura pas de salle de permanence.

- **Intercours**

Le principe retenu est le suivant : **une salle pour un groupe** autrement dit ce sont les professeurs et personnels qui circulent, non les élèves qui restent dans leur salle. A la fin du cours, le professeur attend l'arrivée de son successeur, en cas de difficulté, le professeur demande à l'assistant présent dans le couloir d'assurer la surveillance temporairement.

- **La récréation**

Niveau 6^{ème} et 5^{ème} : 9h55 -10h05

Niveau 4^{ème} et 3^{ème} : 10h55-11h05

Chaque niveau de classe sera appelé à descendre aux toilettes, marcher quelques minutes puis rejoignent directement leur salle de classe. Durant la pause, les élèves ne pourront pas s'asseoir sur les bancs ou les gradins.

- **Les casiers des élèves**

L'accès aux casiers ne sera pas possible

- **Le CDI**

L'accès au CDI sera autorisé afin de permettre aux élèves de rendre leurs ouvrages empruntés.

- **Accès à l'administration**

Les élèves ne pourront accéder à ces bureaux. L'accès aux bureaux de l'administration est possible pour les parents uniquement en dehors du mouvement des élèves et sur rendez-vous uniquement.

Une seule personne accédera à chaque bureau.

- **Accès à l'infirmerie**

L'infirmière se déplacera en fonction des besoins vers les élèves. Seule l'infirmière décidera d'emmener l'élève ou non vers l'infirmerie. En l'absence de l'infirmière, le protocole d'urgence s'applique.

- **Sanitaires**

Ne seront ouverts que ceux situés dans la cour pour les élèves. Pour les personnels, seuls seront ouverts les sanitaires de la salle des professeurs, de la salle des agents, de l'administration et de la vie scolaire, tous les autres seront fermés.

- **Accès à la vie scolaire**

Les élèves n'ont pas accès à la vie scolaire.

- **Robinets devant l'EPS et Fontaines à eau**

Il sera interdit de boire au robinet pour des raisons d'hygiène, **les élèves et les personnels devront se munir d'une gourde ou d'une bouteille d'eau marquée à leur nom.** Suppression de l'accès aux fontaines à eau manuelles.

- **Accès au bureau EPS**

Un seul professeur pourra accéder au bureau EPS

- **Utilisation de matériels collectifs**

L'usage du micro-onde, réfrigérateur partagé et autre cafetière etc. est interdite. La salle de la machine à café sera fermée. L'usage du photocopieur de l'administration ou de la salle des professeurs sera réservé à une seule personne à la fois. Chaque utilisateur devra respecter la distanciation physique et nettoyer la surface de la machine utilisée.

- **Accès à la salle des profs et au foyer des agents**

Les utilisateurs devront la aussi respecter la distanciation physique, des chaises seront retirées, des places neutralisées. Les box de la salle des profs seront fermés

- **Sortie des élèves**

La sortie des élèves s'effectuera de façon échelonnée :

Niveau 6^{ème} : 11h50 et 15h50

Niveau 5^{ème} : 11h55 et 15h55

Niveau 4^{ème} : 12h et 16h

Niveau 3^{ème} : 12h05 et 16h05

- **La restauration scolaire**

Elle est organisée dans les lieux habituels et doit être privilégiée. Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'une même classe ensemble et de respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres groupes.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

La formation, l'information et la communication

Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, la direction de l'établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours ou dès le premier jour.** Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

Les parents

Ils sont informés par diffusion de documentation :

- Sur Pronote : envoi de la fiche thématique
- Sur le site internet du collège : diffusion de la fiche thématique, du présent protocole et d'une vidéo explicative.

Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci sera réalisée par le professeur en charge des élèves lors de la 1^{ère} de retour au collège avec les conseils de l'infirmière.